

Recensement des aides et accompagnement destinées aux particuliers

Les conseillers *France Rénov'* sont à votre disposition pour vous guider (<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>)

Bonus financier Covoiturage

La mobilité est un des axes principaux du plan de sobriété énergétique. Dans ce cadre, à partir du 1er janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés.

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Engie, Total...) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie sous réserve qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement

*Par exemple, avec la prime programmeur de chauffage, via le programme de certificats d'économies d'énergie (CEE), l'État offre un accompagnement jusqu'à 65 euros par ménage pour l'installation d'un programmeur sur une chaudière existante. **L'installation d'un programmeur permet, en moyenne, d'économiser entre 5 et 15 %² de gaz.***

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

MaPrimeRénov' - Sérénité et Copropriétés

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le louent.

- ➔ **jusqu'à 9 000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel**
- ➔ des aides permettant un **reste à charge de 250 euros** en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur
- ➔ aides pour le changement des chaudières fioul, y compris à condensation, augmentées avec le maintien de la surprime de MaPrimeRénov' de **1 000 €** jusqu'au 31 mars 2023 associé à un accompagnement complémentaire grâce aux certificats d'économies d'énergie de 1 000 € jusqu'au 30 juin 2023. *Ces aides permettent à un ménage aux revenus très modestes de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 15 500 € pour une chaudière biomasse performante par exemple.*

<https://www.maprimerenov.gouv.fr>

Éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Le prêt peut aller jusqu'à 50 000€ (nouveau introduite par l'article 86 de la loi de finances pour 2022). Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Notez que l'éco-prêt à taux zéro est accordé sans condition de ressource.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/eco-pret-a-taux-zero-ptz-renovation-performance-energetique>

Le dispositif Coup de pouce économies d'énergie

Ce dispositif permet de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique :

- ✓ la prime Coup de pouce chauffage
- ✓ la prime Coup de pouce isolation
- ✓ la prime Coup de pouce thermostat avec régulation performante
- ✓ la prime coup de pouce rénovation globale.

Le montant des primes dépend du niveau de ressources des ménages. Les primes sont versées par les entreprises signataires de la Charte « Coup de pouce économies d'énergie ». Il s'agit principalement des vendeurs d'énergie.

Bonus sobriété :

Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-economies-energie>

Les aides locales pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Au-delà des aides nationales, il existe aussi de nombreuses aides locales pour améliorer la performance énergétique de votre logement. Afin de trouver les aides proposées par votre région ou votre commune, l'[Agence nationale pour l'information sur le logement \(ANIL\)](https://www.anil.org/aides-locales-travaux) met à votre disposition un outil qui recense ces aides sur l'ensemble du territoire (<https://www.anil.org/aides-locales-travaux>)

Et aussi :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>